



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ

PROCÈS VERBAL RÉUNION CCAS du 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril à 14h00, la Commission Administrative, dûment convoquée, s'est réunie à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Gérard JUIN, le Président.**

Nb de membres en exercice : 9

Présent(e)s : Mmes BORDIER, BUAT, BOUHIER,
DUPEUX, DURAND, LAVERGNE,
PERLADE.

M. JUIN.

Absent (e) s : M. CHATIN

A donné pouvoir : M. CHATIN à Me PERLADE.

I. COMPTE DE GESTION 2023 :

Le compte de gestion du CCAS retrace les écritures comptables du Trésorier Municipal.

Le rapprochement avec le compte administratif ne fait pas apparaître de discordance. Ainsi, le compte administratif 2023 est en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du CCAS de Le Bois Plage en Ré présenté par le Trésorier Municipal ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

II. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le budget primitif a été voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Titres de recettes émis	58 366,38 €	
	TOTAL RECETTES	58 366,38 €

Dépenses émises	35 489,33 €	
	TOTAL DÉPENSES	35 489,33 €

Soit un EXCEDENT de fonctionnement de clôture de : 22 877,05 €

Le budget 2023 ne présente pas de section d'investissement.

Détails des dépenses :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général
 - ⇒ Sortie des Aînés :
2 sorties réalisées en 2023
1 seule réalisée en septembre 2022 à Rochefort
Montant dépensé : 3 679,15 €
 - ⇒ Repas des Aînés :
Réalisé le 11/12/2023 – 170 personnes présentes – Coût : 9 603,33 €
 - ⇒ Colis des Aînés :
Distribution réalisée en décembre 2023
Environ 300 colis composés de, bouteille de vin, soupe de poissons, rillettes de poissons, un plat cuisiné, baba au Rhum, Coût : 8 340,65 €
soit environ 27,00 € le colis.
 - ⇒ Navettes de transports vers La Rochelle – Coût : 1 410,08 €
 - ⇒ Colis de Noël : 2 056,79 €
 - ⇒ Soirée Beaujolais : 1 730,62 €
 - ⇒ Crêpes party : 847,70 €
- Chapitre 65 – Opération Coupons Sports : 1 560,00 €, soit :
52 coupons sports
47 coupons saison 2023/2024
5 coupons saison 2022/2023
- Chapitre 65 – Secours et Aides financières : 6 462,23 €

Détails des Recettes :

- Chapitre 70 – Part des cessions des concessions de cimetière : 3 069,38 €
– Participations aux animations : Crêpes party : 608,00 €
- Chapitre 74 – Subvention de la Commune : 51 399,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion : 3 290,00 €

Monsieur le Président se retire et quitte la séance pour le vote.

Le quorum est toujours atteint.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Compte Administratif 2023 du CCAS de Le Bois Plage en Ré qui présente les résultats énoncés précédemment ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

III. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 :

Le compte administratif du budget du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES	Excédent/Déficit
Prévu	58 350,00 €	58 350,00 €	
Réalisé	35 489,33 €	58 366,38 €	22 877,05 €
Excédent / Déficit reporté		3 950,60 €	
Résultat général	44 245,06 €	48 195,66 €	26 827,65 €

Résultat de Fonctionnement Cumulé	3 950,60 €	
Excédent de clôture	22 877,05 €	
Excédent de Clôture de Fonctionnement	26 827,65 €	c/002

Il est proposé un report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023, soit 26 827,65 € en report de Fonctionnement non affecté pour l'année 2024 (c/002).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve un report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023, soit 26 827, 65€ en report de fonctionnement non affecté pour l'année 2024 (c/002) ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.
-

IV- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET :

Le projet de budget primitif qui est proposé pour l'année 2024 a été élaboré suivant la consommation des crédits 2023 et correspondant aux projets portés par le CCAS pour 2024.

Il est rappelé que le Budget du CCAS ne contient pas de section d'investissement.

Dépenses de Fonctionnement :

Articles	Désignation	BP 2023	CA 2023	BP 2024
60623	Alimentation	50,00 €	709,88 €	1 500,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	4 240,00 €	13,29 €	-
6064	Fournitures administratives		29,89 €	
6068	Autres matières diverses	1 500,00 €		
611	Contrat de presta. Service		4 115,46 €	6 900,00 €
6182	Documentation générale	-		
6228	Divers	400,00 €	1 869,98 €	2 000,00 €
6231	Annonces et insertion		408,10 €	600,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00 €	16 727,04 €	21 500,00 €
6234	Réception	19 200,00 €	€	€
6236	Catalogues et imprimés	- €		
6238	Divers	150,00 €	- €	5 427,00 €

6245	Transports de personnes		1 702,00 €	3 000,00 €
6247	Transports collectifs	4 000,00 €	1 410,08 €	1 500,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	100,00 €	73,00 €	73,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	46 240,00 €	27 058,72 €	42 500,00 €
65133	Secours d'urgence	5 000,00 €	- €	
65134	Aides	5 000,00 €	6 291,89 €	13 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	- €	- €	- €
65741	Ménages	1 700,00 €	810,00 €	
65748	Autres personnes de droit privé	- €	920,34 €	2 000,00 €
Chapitre 65	Charges à Gestion Courante	11 700,00 €	8 022,23 €	15 000,00 €
673	Titres annulés	410,00 €	408,38 €	500,00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	410,00 €	408,38 €	500,00 €
Total Général des Dépenses de Fonctionnement		58 350,00 €	35 489,00 €	58 000,00 €

Détail des besoins 2024 :

- Repas des Aînés et Animations 12 000,00 €
- Colis des Aînés 13 000,00 €
- Sorties des Aînés avec transport Bus, repas et entrées 6 000,00 €
- Forum des Séniors : Petit déjeuner d'accueil et déjeuner des exposants 2 000,00 €
- Navettes transports à La Rochelle 1 500,00 €
- Animations diverses (Thé dansant, crêpes party, soirée Beaujolais) 6 000,00 €
- Divers (Bons alimentaires, aides facultatives, bourse au permis) 17 000,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Articles	Désignation	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Chapitre 002	Excédent de Fonctionnement Reporté	3 950,60 €		26 827,65 €
70311	Concessions et redevance funéraire	1 000,00 €	3 069,38 €	2 172,35 €
70878	Remb. de frais par d'autres redevables	950,40 €	608,00 €	1 000,00 €
Chapitre 70	Produits des Services	1 950,40 €	3 677,38 €	3 172,35 €
7474	Commune	51 399,00 €	51 399,00 €	26 000,00 €
7478	Autres organisme	- €	- €	- €
Chapitre 74	Dotations, Subventions, Participations	51 399,00 €	51 399,00 €	26 000,00 €
756	Libéralités reçues – Dons	1 050,00 €	- €	1 000,00 €
7588	Produits divers de gestion courante	- €	3 290,00 €	1 000,00 €
Chapitre 75	Produits de gestion courante	1 050,00 €	3 290,00 €	2 000,00 €
Total Général des Recettes de Fonctionnement		58 350,00 €	58 366,38 €	58 000,00 €

Il est proposé un projet de budget primitif pour l'année 2024 équilibré à la somme de 58 000,00 € pour la Section de Fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif 2024 ;

- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

V. NOMENCLATURE M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DE CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour rappel, une délibération a été prise le 13 octobre 2022 pour le passage du budget du CCAS à la nouvelle nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est dorénavant nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits pour la section de fonctionnement.

En effet, la nomenclature M57 offre la possibilité de procéder à des virements de crédits entre les chapitres d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil d'Administration le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits inter chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Cette disposition, dénommée fongibilité des crédits, permet d'apporter plus de souplesse budgétaire et d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits, afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections du budget.

Monsieur le Président précise que pour chaque virement de crédits qui sera effectué, il sera tenu d'en informer l'assemblée délibérante, lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette disposition a été accordée par le conseil d'administration au titre de l'exercice budgétaire 2023. Il convient néanmoins d'accorder cette possibilité pour chaque exercice budgétaire.

Il est proposé d'autoriser la fongibilité des crédits sur le budget 2024 dans la limite de 7,5 % des crédits de dépenses réelles de la section de fonctionnement, soit 4 350,00 euros qui peuvent être mouvementés entre les chapitres.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise M. le Président à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget ;
- Mandate et autorise Monsieur le Président ou son représentant légal pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Maire quitte la séance, Madame PERLADE prend la Présidence jusqu'à la fin de la réunion du Conseil d'administration.

VI. DEMANDES DE SECOURS EXCEPTIONNEL :

- Créance de loyer

Madame Estelle DANNA, assistante sociale de l'antenne départementale sollicite le CCAS pour venir en aide à une locataire se trouvant momentanément en difficulté pour régler une créance de loyer d'un montant de 549,07 €. La locataire est dans l'attente du versement de sa retraite complémentaire (IRCANTEC).

Madame la vice-présidente propose à l'assemblée de solder le montant de la créance soit 549,07 €.

- **Note de frais secours catholique**

La demande de secours d'un administré pour le remplacement de son lave-linge a été satisfaite. Le secours catholique lui a fourni un appareil.

Comme convenu lors de la précédente réunion du conseil d'administration, la note de frais (60,00 €) a été adressée au Conseil d'administration pour règlement.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

- **Banque alimentaire :**

Madame Dominique PERLADE informe les membres de l'assemblée des dates programmées de la prochaine collecte de denrées alimentaires des 01 et 02 juin 2024.

- **Conférence destinée aux « Aidants » :**

Madame PERLADE informe les membres que la conférence destinée aux proches aidants de personnes vieillissantes et/ ou malade qui s'est tenue au Bois Plage le 26 mars 2024 a accueilli environ 70 personnes.

- **Sorties Aînés :**

1- Une sortie sur L'île d'Aix est organisée pour les personnes de 70 ans et plus le 30 mai 2024. Une participation de 26 € est demandée pour le déjeuner au restaurant.

2- Une sortie à Bordeaux, au Cabaret « l'Ange Bleu » est envisagée le 10 octobre 2024.

Fin de la réunion